

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°3 au budget 2020 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur la base d'informations nouvelles, le Président du Conseil régional propose d'ajuster comme suit au travers de cette 3^e décision modificative les recettes inscrites au budget 2020 :

- + 12,614 M€ au titre du FCTVA perçu sur les dépenses 2019 éligibles, lié à la forte croissance des dépenses sur les lycées en 2019 ;
- + 9 M€ au titre des opérations de clôture de la concession régionale sur le port de Lorient ;
- + 1,45 M€ de recettes liés au remboursement des avances que réalisera la Région pour le compte d'autres collectivités dans le cadre de l'organisation des étapes bretonnes du Tour de France 2021 ;
- + 1,2 M€ estimés de reversements au titre de la clôture du compte TER 2019 ;
- + 436 000 € de recettes fiscales supplémentaires suite à la notification par l'Etat des montants à percevoir par la Région en 2020 au titre du fonds de péréquation de la CVAE ;
- + 339 153 € d'autres recettes perçues ou à percevoir dans le cadre de l'activité des services opérationnels dont plusieurs subventions de projets ;
- + 838 247 € sont inscrits au titre de reversements perçus sur subvention et provisions comptables ;
- enfin, il est proposé de prendre en compte le décalage à 2021 de la perception du solde de la subvention de Brest Métropole liée au projet du Port de Brest et d'inscrire ainsi une diminution de - 1,550 M€ de cette recette initialement attendue en 2020.

Comme il l'a fait lors de ses sessions d'avril et de juillet, en adoptant des mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, le Conseil régional continue de soutenir les secteurs les plus lourdement touchés par la crise sanitaire et économique. Ainsi, cette décision modificative n° 3 :

- permet d'apporter un soutien significatif à la compagnie Brittany Ferries BAI, fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche ;
- de proposer des crédits complémentaires au secteur culturel pour le soutien à la rénovation et à l'acquisition d'équipements scéniques ainsi que pour les musiques actuelles ;
- de redéployer des crédits sur les programmes de formation ainsi que sur ceux dédiés à l'économie, pour favoriser les projets innovants des entreprises et soutenir les organismes partenaires œuvrant dans le domaine économique.

La Région s'est en outre portée candidate à l'accueil du grand départ du Tour de France à l'été 2021. Les crédits nécessaires à l'organisation de cet événement majeur pour la Bretagne, cofinancé par de nombreuses collectivités bretonnes, sont proposés à l'occasion de cette décision modificative.

Divers ajustements techniques sont prévus, pour tenir compte de l'accélération ou du décalage de certaines opérations : démarrage des études sur le Terminal Ferry du Naye à St Malo ; prise en compte des flux financiers de fin de concession portuaire à Lorient ; ajustement de l'enveloppe des travaux d'aménagement des gares et points d'arrêts régionaux.

De même, des crédits sont inscrits, pour ajuster les dépenses de prestations juridiques ; les dépenses informatiques indispensables pour favoriser le travail à distance, et procéder aux écritures comptables habituelles.

Enfin, cette DM3 permet d'intégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'Agence des services et des paiements (ASP), soit 59 M€ au titre du programme de développement rural FEADER, et 4,6 M€ au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche FEAMP, dont la Région assume l'autorité de gestion, ces montants étant équilibrés en dépenses et en recettes.

Au total, les ajustements des prévisions de recettes proposés s'élèvent à 87 927 400 €, dont 24 327 400 € hors fonds de gestion des crédits européens. Hors mouvements comptables sur le FEADER et le FEAMP, la décision modificative augmente les crédits de paiement de l'exercice de 0,7 % en fonctionnement et de 2,6 % en investissement. Les inscriptions nouvelles et ajustements de recettes permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate et apprécie que la Région puisse disposer d'un complément de ressources de l'ordre de 24 M€, lui permettant d'envisager au travers de la décision modificative n°3 au budget 2020 la possibilité d'apporter un nouveau soutien, venant compléter les efforts conséquents déjà réalisés au cours de l'exercice.

Face à une situation sanitaire, économique et sociale présentant de nombreuses difficultés et aux incertitudes pesantes qui se prolongent, le CESER relève spécialement l'intervention engagée en faveur de la BAI Brittany Ferries. Celle-ci bénéficiera d'un important soutien financier des deux Régions Bretagne et Normandie, sous différentes formes via la Somabret et la Somanor, propriétaires des navires exploités par la BAI.

Au-delà des aides ponctuelles, le CESER soutient le principe de ces interventions qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et supposent aussi l'intervention de l'Etat, voire de l'Union européenne. Considérant les enjeux et le poids des inconnues qui pèsent très lourdement sur les conditions d'exploitation de la compagnie et donc son avenir, le CESER suivra attentivement l'évolution de la situation, des besoins et les réponses susceptibles d'être encore apportées. Il s'interroge sur la portée des engagements attendus de la part de la BAI, en contrepartie des aides qui pourront lui être apportées.

La DM3 touche plusieurs autres programmes (en Autorisations de paiement ou d'engagement, ou en Crédits de paiement d'investissement ou de fonctionnement), qu'il s'agisse d'aides apportées en vue de réduire les impacts de la crise sanitaire, ou d'ajustements par rapport aux prévisions.

Les nouvelles inscriptions budgétaires comme les ajustements réalisés répondent à des besoins concrets et justifiés.

Par ailleurs, en ces temps moroses, le CESER souligne l'idée de mettre la Bretagne en évidence à l'occasion du Tour de France 2021. Ainsi, avec un grand départ prévu à Brest, plus 3 villes de départ et 4 villes d'arrivée, l'image de la région ne peut que sortir renforcée, avec des retombées économiques immédiates et sans doute à plus long terme. Les contributions apportées par les quatre départements et les villes concernées illustrent encore la forte capacité de mobilisation des différents acteurs. Pour sa part, l'organisateur A.S.O. a-t-il pris des engagements pour promouvoir la sobriété écologique et énergétique sur le Tour ?

En conclusion, le CESER salue une nouvelle fois l'attention portée par la Région aux situations les plus urgentes rencontrées, même si les dispositions contenues dans la DM3, permises par des recettes supplémentaires et sans recours à l'emprunt, ne répondent certainement pas à tous les besoins.

Face à cela, et en complément aux orientations budgétaires établies pour 2021 présentées lors de cette même session, le CESER attend de trouver dans le budget primitif l'éclairage nécessaire sur les lignes de conduite fixées, les priorités et les choix initiaux qui seront définis.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 tel que prévu dans le BP 2020 a vu sa mise en œuvre impactée par la crise sanitaire, économique et sociale et par le plan de soutien massif de l'économie de la région.

Cette DM3 vise à permettre d'ajuster les budgets (capacités d'engagement et de paiement) pour répondre aux besoins, à savoir la déclinaison des actions du programme tenant compte des nouvelles demandes, mais aussi aux engagements pris lors de la session de juillet 2020. Les ajustements sont les suivants :

- augmenter le budget de 500 k€ en AE pour soutenir les projets collaboratifs, notamment à travers la nouvelle gamme Inno Conseil et Inno R&D Sobriété ;
- reporter le soutien à l'investissement de projets industriels (en raison des décalages liés à la crise sanitaire), soit une diminution de 1 M€ en AP ;
- permettre le paiement des engagements de la collectivité auprès des organismes publics et partenaires de l'innovation (soldes 2019), soit 4 M€ supplémentaires, tout en réduisant les crédits de paiement d'investissements notamment pour les organismes privés (réduction de 3 M€ sachant qu'il y avait eu un apport de 5 M€ en DM2)

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la réactivité et le soutien global, fort et adapté en 2020, en faveur de l'innovation, à travers l'accompagnement aux acteurs de l'innovation et aux entreprises, et ce pendant la crise comme dans cette période de reprise progressive des activités des acteurs économiques, source de fragilités mais aussi d'opportunités. Des accélérations de tendances d'évolution, en lien avec les transitions, ont pu être observées et doivent être soutenues.

Le CESER approuve l'augmentation des CP en fonctionnement pour permettre le paiement des engagements de la collectivité, même s'il souhaiterait avoir des précisions sur les destinataires et les utilisations.

Il prend acte du fait qu'après une augmentation en DM du 1^{er} semestre, les CP en investissement soient réduits de 3 M€, souhaitant que l'impact pour les organismes privés concernés reste limité.

Il prend note du report sur 2021 du soutien aux grands projets industriels décalés par la crise et de la diminution des AP de 1 M€, ce qui ne doit toutefois pas pénaliser les éventuels nouveaux projets d'entreprises qui se présenteraient cette année. Il relève que finalement, l'AP est réduit à 5,8 M€ contre 9,3 M€ dans le BP.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional accorde un soutien « hors norme » à Brittany Ferries BAI confrontée de plein fouet à la crise sanitaire et au Brexit. Rappelons que Brittany Ferries emploie 2 828 salariés et génère 6 787 emplois indirects. Les comptes de la société sont déjà très dégradés, avec un déficit attendu supérieur à 100 M€, malgré l'action forte de l'Etat via le dispositif d'activité partielle et le PGE (à hauteur de 117 M€ pour ce dernier dispositif).

Le Président du Conseil régional propose d'apporter un soutien de 30 M€, ainsi que la réduction de loyer des navires de la Semabret, la prise en charge des réparations par celle-ci et un assouplissement des remboursements de l'avance remboursable de 2014. Sur les 30 M€, la moitié sera versée en 2020. Ce soutien doit être aussi suivi par un soutien collectif des autres acteurs publics.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional joue son rôle d'actionnaire (via la Semabret) en participant au sauvetage de la Brittany Ferries actuellement dans la tempête des mesures sanitaires et du Brexit. 30 M€ sont abondés au programme 203 en autorisation de programme, la moitié étant inscrits sur 2020 en crédits d'investissement. Ce soutien doit produire un effet levier, en facilitant l'intervention d'acteurs privés, banques notamment, pour aider l'entreprise à dépasser ses difficultés de trésorerie.

Cette décision est prise alors que chacun manque de visibilité sur le contexte dans lequel évolue la Brittany Ferries et donc sur les risques accumulés d'endettement et les éventuelles difficultés de remboursement du Prêt garanti par l'Etat. Un élément apparaît toutefois rassurant : le fait que les acteurs publics (Conseils régionaux de Bretagne et de Normandie et Etat notamment) convergent pour soutenir et apporter une visibilité à cette entreprise.

Le CESER souhaite savoir si des mesures et critères d'éco-socio conditionnalités ont été mis en place dans le cadre de cette aide « hors norme » conformément aux ambitions affichées dans le rapport « Redémarrage et Transitions » de juillet 2020. Un suivi attentif sera donc nécessaire, en particulier avec des indicateurs liés aux emplois maintenus sur le territoire (emplois directs, au sein de la BAI, mais aussi emplois indirects, notamment au sein des entreprises prestataires, notamment pour l'entretien et la réparation des navires).

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la décision modification n°3 au budget 2020, le Conseil régional propose d'abonder de 7,5 M€ les autorisations de programme (qui étaient avant cette DM de 33,8 M€) sur le programme 209. Ces 7,5 M€ se répartissent en 2 sujets :

- 3,5 M€ pour la couverture totale en 2020 de la partie « Etudes » du projet de modernisation du terminal ferry du Naye à Saint-Malo ;
- 4 M€ pour le versement d'une soulte de sortie au concessionnaire du port de commerce de Lorient.

Le Conseil régional précise que pour ce 2^{ème} point, il s'agit en partie d'un jeu d'écriture comptable puisque cette somme est répercutée sur le concessionnaire dans le cadre du nouveau contrat. En outre, le Conseil régional encaissera également le solde de trésorerie de la concession, soit 5 M€. En définitive, les 4 M€ de dépenses supplémentaires sont couplées à 9 M€ de recettes en plus pour la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des opérations budgétaires relatives aux échéances de la concession du port de commerce de Lorient, le 31 décembre 2019. Ces dernières se traduisent au final par un solde positif de 5 M€ pour la Région.

Le CESER se félicite de l'avancement des travaux sur le terminal ferry de Saint-Malo.

Au-delà de l'actualité des modifications budgétaires, le CESER souligne l'importance dans les prochains mois d'une large réflexion sur les ports de commerce et passagers bretons compte tenu du Brexit, de l'impact de la crise sanitaire et de la nécessaire transition écologique.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Edwige KERBORIOU et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'amender le programme 301 à hauteur de 100 000 € pour impulser dès 2020 des actions d'accompagnement du tout nouveau contrat d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation » du secteur alimentaire signé le 3 septembre dernier, secteur par ailleurs identifié comme essentiel dans le cadre des orientations du Plan de redémarrage et transition votées par l'assemblée régionale au mois de juillet.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve cette proposition et se félicite de la volonté de la Région d'œuvrer rapidement à la dynamique de ce nouveau contrat d'objectifs en soutenant les actions d'information et de valorisation des métiers du secteur alimentaire. Il sera attentif à la poursuite de cette politique volontariste sur la durée du contrat.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le contexte sanitaire a fortement bouleversé le bon déroulé des projets de recherche en 2020. Un retard conséquent a été pris, ce qui s'est traduit initialement par une diminution des crédits nécessaires au budget 2020, mais un constat à date fait néanmoins apparaître un besoin supplémentaire de crédits de paiements pour des soldes d'opérations et pour de nouvelles opérations d'ici la fin de l'année. Le besoin est estimé à 250 k€ en crédits de paiement en investissement et à 400 k€ en crédits de paiement en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue cette proposition qui fait écho aux points de vigilance qu'il avait soulignés dans son expression d'avril 2020 sur la crise sanitaire. Les activités d'enseignement et de recherche ont été fortement perturbées par cette crise et cette mesure permettra de prolonger et de finaliser les travaux de recherche qui avaient été suspendus ou ralentis pendant le confinement, en particulier se réaliser dans le cadre de thèse. Pour la bonne information du CESER, il aurait été pertinent de préciser quels sont les besoins en fonctionnement et en investissement pris en compte dans cette décision modificative.

Le CESER rappelle le rôle majeur que les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche jouent dans la relance de l'économie et le soutien à l'innovation et l'emploi. Il encourage à une coopération et une coordination renforcée entre la Région et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans ce contexte exceptionnel.

Le CESER souligne également l'importance d'aider les établissements d'enseignement supérieur dans ce contexte qui nécessite d'hybrider les enseignements en présentiel et distanciel, de disposer d'infrastructures de qualité et d'équipements pédagogiques et numériques permettant de développer un enseignement à distance. Le GIP numérique apparaît ainsi un levier indispensable pour cofinancer certains besoins d'investissements nécessaires en infrastructures au service des établissements bretons et répondant aux besoins exprimés par les communautés universitaires étudiantes et enseignantes. Ce soutien en investissements pédagogique et numérique apparaît souhaitable pour faire face aux contraintes actuelles et répondre aux besoins exprimés.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Marylène SIMON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Ségur de la santé, le gouvernement a souhaité augmenter le nombre de personnel soignants formés. La Région a souhaité renforcer la formation des futurs professionnels de santé, elle a augmenté le nombre de places autorisées sur les formations en soins infirmiers, d'aide-soignant ou encore d'accompagnement éducatif et social.

La Région abonde de 140 000 € en autorisations d'engagement le budget consacré aux bourses d'études pour tenir compte des conséquences financières à la fois de cette augmentation du nombre de places, de l'augmentation du barème du CROUS sur lequel sont indexées ces bourses et cette hausse et d'une anticipation des effets de la crise économique sur les bourses (dont le montant moyen pourrait augmenter en raison des critères sociaux plus dégradés).

Suite à l'appel à projet « Territoires d'innovation » lancés par la Caisse des Dépôts et Consignations, Lorient agglomération a été lauréate pour son projet « Handicap Innovation Territoire ». La Région s'est engagée sur un cofinancement de ce projet à hauteur de 1 433 000 € sur 6 ans au titre de la recherche, de l'innovation et de la formation. Le démarrage de l'action dès la rentrée 2020 implique un abondement de 110 000 € sur le volet formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend notes des augmentations proposées. Il approuve l'engagement de la Région dans le projet Handicap Innovation Territoire.

Le CESER souhaite indiquer que la crise que nous traversons n'est pas uniquement sanitaire, elle génère également de fortes tensions dans les champs sociaux et médico-sociaux. Elle a des implications et conséquences sociales fortes à la fois sur les personnes et sur les organisations. Les acteurs du secteur se sont mobilisés afin de permettre une continuité de service, ils ont fait preuve de grandes capacités d'adaptation et d'innovation aux fins d'accompagner au mieux les différents publics relevant du secteur particulièrement fragilisés pendant et après le confinement.

Depuis quelques années, le travail social connaît de profonds bouleversements et évolue vers des formes différentes d'accompagnement ; les pratiques développées pendant cette crise ont poussé plus loin encore l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention. S'il est encore tôt pour tirer tous les enseignements de cette période, il faudra que les pouvoirs publics, la Région, en tirent toutes les conséquences en termes de financements, de formation et d'encadrement de l'activité. Le CESER sera attentif à ces développements.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu des impacts sur les dispositifs de formation professionnelle mis en place par la Région, induisant notamment une très forte réduction des entrées en formation sur les mois de mars à juin. La reprise des entrées, perceptible pour la rentrée de septembre/octobre, ne permettra pas de compenser complètement cette période. Dans ces conditions, il est proposé des transferts vers d'autres programmes, de la manière suivante :

- Sur le programme 314 « Assurer les formations sanitaires et sociales » : il est proposé de transférer 250 000 € d'autorisation d'engagement et 250 000 € de crédits de paiement
- Sur le programme 319 « Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation » : il est proposé de transférer 900 000 € d'autorisation d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'étonne que seul le programme 317 soit affecté par la réduction des entrées en formation alors que les programmes 315 (« Faciliter les projets individuels de formation et de qualification ») et 316 (« Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales ») ne font pas l'objet de révision dans cette Décision modificative n°3. Les trois programmes étant intimement interdépendants il est surprenant que l'impact de la crise sanitaire ne se fasse pas sentir de manière homogène.

La plus grande partie de cette réorientation budgétaire se fait au bénéfice du programme 319 (+ 900 K€ d'autorisation d'engagement) et permettra entre autres « *d'accompagner l'opportunité de se former, par l'ajout d'un soutien à l'équipement informatique aux apprenants, via le recours à des structures spécialisées dans le réemploi de matériels qui ne sont plus utilisés* ». Le CESER considère que pour cette partie, il s'agit d'une forme d'amélioration des conditions d'accompagnement des stagiaires et donc que cela s'inscrit bien dans l'esprit du programme 317.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de sa politique de soutien aux principaux partenaires de la communauté éducative en langue bretonne, dont le réseau *Diwan*, la Région Bretagne propose une aide exceptionnelle de 200 k€ au réseau *Diwan* en compensation des diverses pertes liées à la crise de la Covid-19.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la mesure annoncée par le Conseil régional. Celle-ci peut être considérée sous l'angle du soutien exceptionnel accordé de manière plus générale aux structures associatives de Bretagne touchées par la crise sanitaire et par ses conséquences. Toutefois compte tenu de l'organisation spécifique du réseau *Diwan* il est difficile de distinguer ici ce qui relève du soutien à la vie associative de ce qui relève du soutien à l'enseignement bilingue à proprement parler.

Le CESER rappelle que dans son avis du 25 mars 2019 sur le « *Contrat d'action publique* » signé avec l'État, il avait demandé une information concernant le projet de « *Convention spécifique État-Région-Diwan* » ainsi que sur la dotation annuelle complémentaire de 300 k€ à mobiliser par l'Etat « *sur les crédits gérés par les services centraux du Ministère de l'Éducation nationale* ». Il attend toujours cette information.

Le CESER avait souligné aussi que les dispositions relatives aux langues de Bretagne du *Contrat d'action publique* avaient singulièrement manqué d'attention vis-à-vis de la situation dans l'enseignement du breton bilingue public qui représente à lui seul près de 45 % des effectifs du bilingue (22 % pour *Diwan*). En particulier, s'agissant des propositions d'évolution de la loi au niveau du « *forfait scolaire communal* » pour les écoles bilingues du réseau *Diwan* proposées par la CTAP et la Région Bretagne consécutivement à la signature du *Contrat d'action publique*, le CESER avait déploré l'absence d'une solution globale et adaptée aux situations inévitables subies sur le terrain par des familles souhaitant scolariser leurs enfants dans le bilingue hors de leur commune de résidence. Il note qu'à ce jour ces situations ne sont pas résolues en dépit de la disposition nouvelle adoptée dans le cadre de la loi pour une école de la confiance (« loi Blanquer »).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les orientations et objectifs portés par la Région Bretagne pour l'enseignement de/en breton et pour le gallo dans le cadre de la préparation de la future convention additionnelle 2020-2025.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales Emploi-Formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est fortement sollicité par de nombreux projets autour du numérique, et/ou à destination de publics fragiles, de soutien à l'équipement de stagiaires de la formation ou de jeunes qui pourraient décrocher.

Les deux appels à projets, « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) » et « Gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) », font aussi l'objet d'une forte sollicitation. Il est proposé d'abonder le programme 319 à hauteur de 900 000 € venant du programme 317 d'aide aux stagiaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que des projets de GPECT et de GIRH voient le jour sur le territoire régional et qu'ils soient ciblés sur des compétences recherchées et des secteurs qui recrutent.

Il apprécie aussi le soutien à l'équipement informatique indispensable.

Il espère que cet abondement, pris sur le programme 317, n'entraînera pas de moindre efforts pour que tou.te.s celles et ceux qui veulent suivre une formation puissent bénéficier d'un accompagnement financier efficace. Il serait intéressant d'avoir encore un peu plus de détails sur les projets supportés par le programme 319.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le nombre de projets supplémentaires et le public qu'ils touchent ;
- l'accès au besoin numérique et le soutien à l'équipement.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'épidémie de Covid-19 a perturbé l'avancement des études et chantiers ferroviaires et routiers, mais de façon moins forte que l'on pouvait l'imaginer il y a encore quelques mois, lors de l'élaboration du budget supplémentaire. Ainsi, les réductions d'AP réalisées lors de la DM2 (- 4,8 M€) nécessitent aujourd'hui un réajustement compte-tenu de l'avancement réel des opérations. Les principales actions de ce programme en 2020 se déclinent ci-dessous :

- Réduire les nuisances sonores le long du tracé de la LGV ;
- Définir la trajectoire d'évolution du TER BreizhGo ;
- Relancer les études sur le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire ;
- Accompagner la réalisation des travaux du PEM d'Auray et engager les études sur le PEM de Brest ;
- Bien identifier les arrêts du réseau de cars BreizhGo ;
- Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire ;
- Finir les travaux de suppression du passage à niveau de Saint-Médard ;
- Poursuivre la mise à 2X2 voies de la RN 164 sans retard.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note des nouvelles évolutions budgétaires compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire actuelle et constate avec satisfaction que l'impact sur la réalisation de ce programme est moins important que prévu.

Le CESER aurait apprécié que cette DM3 précise l'affectation par type de travaux des nouvelles AP ainsi que l'ensemble des actions reportées en 2021.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la réalisation de programme au cours des prochains mois ainsi que son évolution, en lien avec le Conseil régional.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder de 365 000 € l'autorisation de programme de 1 040 000 € ouverte au budget et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 365 000 € ; d'abonder de 25 000 € l'autorisation d'engagement de 16 115 000 € ouverte au budget et de réduire les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au budget de 25 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La modification de 25 000 € portant sur le fonctionnement prend en compte l'augmentation de la participation de la DRAC Bretagne au fonds commun associé au partenariat entre la DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV). Ce fonds commun dont le montant total est de 240 000 € est géré administrativement par la Région Bretagne.

La modification de 365 000 € portant sur l'investissement est destinée à compléter les autorisations de programme, prématurément épuisées, et les crédits de paiement d'investissement, rapidement consommés en raison des modalités de versement des subventions instaurées pendant l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit de faire face aux demandes exceptionnelles de soutien à la rénovation et à l'acquisition d'équipements scéniques déposées par les lieux culturels.

Ces deux modifications n'appellent pas de remarques particulières.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour permettre le grand départ du Tour de France en Bretagne en 2021, il est proposé une autorisation d'engagement complémentaire de 4 M€ ainsi qu'un crédit de paiement de 1,8 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite que le départ du Tour de France 2021, troisième événement sportif de la planète après les JO et la Coupe du monde de football, se fasse en Bretagne. Sans aucun doute, cet événement va générer d'importantes

retombées économiques pour de nombreux secteurs d'activités. De plus la Bretagne est une terre de cyclisme, elle regroupe en effet plus de 10 % des licencié.e.s de France. L'accueil d'évènements sportifs internationaux est un vrai plus pour la Bretagne qui, il faut le rappeler, est une des régions où la pratique du sport est la plus développée en nombre de licencié.e.s.

En revanche, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la situation du sport en Bretagne qui est aujourd'hui quelque peu fragilisée du fait de la crise sanitaire de la Covid-19. En effet, les informations qui remontent du terrain indiquent que la reprise des activités sportives ne s'est pas faite dans les mêmes conditions selon les territoires, des emplois sont sans doute menacés à terme, voire certaines structures. Le CESER est favorable à cet important effort budgétaire pour l'accueil du Tour de France, cependant il ne faudrait pas qu'il se fasse au détriment du sport pour tou.te.s et de son développement.

Le montant de la participation de la Région Bretagne pour l'accueil du Grand départ du Tour est prévu à hauteur de 580 000 € HT. Ce montant sera imputé sur le programme 603 correspondant au budget sport. Compte tenu de l'impact transversal du Tour de France, cette participation régionale ne devrait-elle pas plutôt être répartie sur d'autres programmes budgétaires, en particulier sur ceux ayant trait à l'économie, au tourisme et à la communication ? Lors de l'examen du Budget primitif 2021, le CESER sera donc attentif à ce que le programme 603 dédié au sport ne soit pas impacté par cet évènement, car la pratique sportive est avant tout un enjeu de société, notamment par son rôle éducatif, social et ses bénéfices pour la santé.

D'une manière générale, le CESER souhaite que, pour l'ensemble des évènements sportifs soutenus par le Conseil régional, quelles que soient les disciplines, les enjeux environnementaux (ex : biodiversité, déchets...), d'égalité femmes-hommes, de communication bilingue breton-gallo et d'impact sur l'emploi (ex : insertion de personnes éloignées de l'emploi) soient mieux intégrés par les organisateurs. Le CESER est donc favorable à ce que l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales au sport ainsi que leur éga-conditionnalité soient renforcées.

Autres dépenses

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les usages numériques étant fortement impactés par la Covid-19, il est nécessaire d'évoluer vers une nouvelle offre de services pour le travail collaboratif et à distance permettant de faire face à de nouveaux usages hybrides mêlant « présentiel » et « à distance ». La nouvelle offre de travail collaboratif est construite sur la réhabilitation des salles de réunion en salle passive. En complément et pour finaliser la « portabilité » du parc informatique et bureautique, l'équipement de l'ensemble des agents en ordinateurs portables sera finalisé en 2020, pour un investissement de 400 K€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève les engagements pris par le Conseil régional pour déployer une nouvelle offre de services permettant un travail collaboratif et à distance de qualité. Il souligne l'urgence et l'absolue nécessité de permettre

aux agents, aux membres des différentes assemblées, comme aux partenaires de la collectivité de disposer dans les plus brefs délais d'équipements informatiques mobiles (caméras de conférence), de réseaux (accès au wifi facilité dans toutes les salles, y compris sur le site Courcy/Bon Pasteur non mentionné dans cette DM3) et de logiciels (déploiement de Skype Entreprise pour tous) à la hauteur des besoins et des urgences dans un tel contexte d'incertitude.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, des crédits complémentaires sont prévus pour acquérir des équipements de protection afin de réapprovisionner les agents en masques et gants à l'occasion de la rentrée scolaire. Par ailleurs, à la suite de la création du groupe la Bretagne en marche et apparentés – Bremañ, il est mis en place une enveloppe de fonctionnement, selon les modalités définies par l'Assemblée délibérante en début de mandature.

Afin de couvrir ces dépenses, de permettre la continuité des autres activités RH de ce programme, et de poursuivre la démarche de digitalisation de la fonction RH engagée, il est proposé d'abonder de 950 000 € les crédits de paiements disponibles. Ces crédits supplémentaires seront compensés par une diminution équivalente sur le programme 9012, consacré à la masse salariale (diminution du recours à des personnels temporaires et saisonniers en raison de la crise sanitaire). Cette opération sera donc neutre budgétairement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette opération neutre sur le plan budgétaire, et rappelle sa demande de bénéficier également d'équipements de protection pour les membres des différentes assemblées.

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la gestion de crise liée à la pandémie Covid-19, il est nécessaire d'effectuer des transferts au sein des budgets ressources humaines, notamment pour permettre le paiement d'équipements de protection complémentaires à destination des agents (masques et gants en particulier). Par ailleurs, dans le cadre de l'ajustement des effectifs au regard des missions de la collectivité, il convient d'adapter le tableau des emplois.

A la suite de la création du groupe la Bretagne en marche et apparentés – Bremañ, une enveloppe de fonctionnement est mise en place. Cette opération est neutre budgétairement à l'échelle des programmes de ressources humaines, compte tenu d'ajustements techniques entre différents chapitres budgétaires.

Il est également proposé de transférer 700 000 € pour financer la poursuite du développement numérique de la collectivité (équipement numérique des salles de réunion, portabilité du parc informatique, téléphonie etc...).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces opérations, déjà évoquées dans le cadre des programmes 9002 et 9011.

9020 – Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un abondement est sollicité pour couvrir les saisines effectuées dans le cadre du marché de prestations juridiques (saisines en augmentation). Un abondement est également sollicité pour les accompagnements des actions initiées dans le cadre de la démarche « bien manger dans les lycées ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces abondements.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Projet de décision modificative n°3 au budget 2020

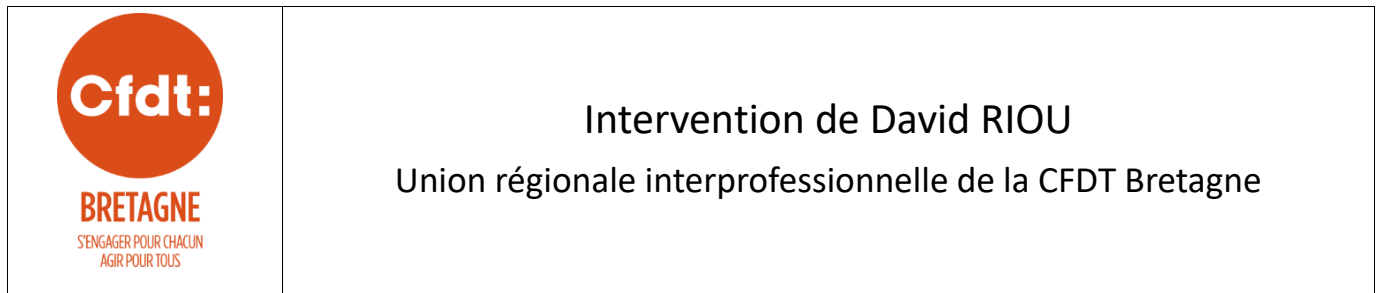
Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Dans ce bordereau de troisième décision modificative du Conseil régional pour le budget 2020, il est proposé dans la continuité des bordereaux précédents sur le budget, de nouvelles mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, en soutenant les secteurs les plus lourdement touchés par la crise sanitaire et économique.

Le conseil régional prévoit d'apporter un soutien significatif à la compagnie Brittany Ferries BAI, fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche liée à la crise sanitaire et au Brexit. Ce soutien financier est complémentaire au soutien de celui de la région Normandie sans oublier les aides apportées et à venir par l'état.

Pour la CFDT, tout comme le préconise le CESER dans son avis également présenté à cette même session intitulée : « De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne », il est important aujourd'hui de garantir que les aides mobilisées par les acteurs publics permettront bien de soutenir un emploi de qualité, ancré dans les territoires, et que ces aides soient fléchées également sur des activités compatibles avec l'idée d'une transition écologique et énergétique. Pour la CFDT il est donc nécessaire de renforcer sans attendre l'éco-socio-conditionnalité des aides attribuées.

La CFDT tient ici à relayer les inquiétudes des salarié.e.s de la compagnie Brittany Ferries BAI pour qui ces premières aides sont indispensables à la survie de leur l'entreprise. Cependant, ces aides doivent être conditionnées à la qualité de l'emploi des salariés et des marins français et ne doivent pas encourager l'exploitation des navires sous pavillon de complaisance armés avec des marins étrangers, pratique également très utilisée par d'autres compagnies dans la filière maritime. C'est pourquoi la CFDT souhaiterait plus de transparence de la part de la compagnie, à la fois vis-à-vis du conseil régional et vis-à-vis-à-vis des salariés sur l'utilisation de ces aides et connaître les garanties apportées en contrepartie sur l'emploi. La CFDT demande sur ce point que le Comité Social et Economique de l'entreprise puisse émettre un avis sur l'utilisation de ces aides. Qui mieux que les Instances Représentatives des Personnels des entreprises concernées sont à même d'apporter un éclairage pertinent sur ces aspects ?